



**Banque
de la Réunion**

Rapport financier semestriel

30 juin 2010

Sommaire

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE DE LA REUNION

L'ACTIVITE COMMERCIALE

LES RESULTATS FINANCIERS

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

COMPTE INDIVIDUEL RESUME AU 30 JUIN 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2010

« Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le Président du Conseil d'administration
M. Bruno DELETRE

Le Directeur général
M. Benoit CATEL

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE DE LA REUNION

L'économie réunionnaise traverse actuellement une crise grave. Après dix années d'une croissance annuelle moyenne de 4,1 %, le PIB (Produit Intérieur Brut) de l'île a reculé de 2,7 % en volume en 2009. Bien que le recul de la croissance réunionnaise se situe à un niveau proche de celui de la France entière, les deux événements ont des origines différentes. Portée jusqu'à présent par une activité soutenue dans la construction et les services, l'économie de l'île a lourdement souffert de la baisse d'activité du BTP.

L'activité économique cesse de se dégrader

Le premier trimestre de l'année 2010 est marqué par une stabilisation relative de l'économie réunionnaise à un niveau d'activité inférieur à celui observé avant la crise.

La stabilisation de l'activité est observable dans l'ensemble des secteurs marchands. La consommation des ménages poursuit sa progression de fin 2009. Elle reste toutefois en retrait par rapport aux niveaux enregistrés avant la crise. L'investissement marque de nouveau le pas sur le trimestre. Enfin, le marché de l'emploi continue de se dégrader après plus de deux ans de hausse consécutive du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A enregistrés au Pôle emploi.

La baisse des ressources collectées impactée par celle des dépôts à vue

Après s'être nettement redressée au cours des deux derniers trimestres de l'année 2009, la collecte de ressources s'est établie en légère baisse au premier trimestre 2010 (- 0,4 % soit - 44 millions d'euros).

Les ressources collectées auprès des sociétés non financières s'établissent ainsi en retrait de - 4,2 % au cours du premier trimestre 2010 (- 103 millions d'euros), s'expliquant presque essentiellement par le recul de leurs disponibilités à vue, après deux trimestres de progression.

Les placements des ménages s'inscrivent pour leur part en légère hausse de + 0,7 % à 7,6 milliards d'euros à fin mars 2010. Les plus fortes variations enregistrées portent sur les produits détenus en portefeuilles-titres.

Les baisses les plus importantes concernent les produits d'épargne comme les livrets d'épargne populaire (- 4,5 % sur le premier trimestre), les plans d'épargne populaire (- 4,3 %) et les livrets jeunes (- 2,7 %).

Un marché du crédit toujours atone

En matière de distribution de crédits à la clientèle, la légère reprise enregistrée au quatrième trimestre de l'année 2009 (+ 1,9 % soit + 238 millions d'euros) ne s'est pas poursuivie au premier trimestre 2010. L'ensemble des comportements du marché du crédit sont en recul sur le trimestre.

Ce sont les crédits consentis aux entreprises qui diminuent le plus fortement sur le trimestre, avec une baisse de - 129 millions d'euros (- 2,6 %) entre décembre 2009 et mars 2010, pour s'établir à 4,9 milliards d'euros. La baisse enregistrée sur les douze derniers mois atteint pour sa part - 5,0 %.

Au sein des crédits aux entreprises, les financements d'exploitation s'inscrivent en recul de - 87 millions d'euros sur le premier trimestre 2010 (- 7,4 %).

De même, les crédits d'investissement aux entreprises diminuent de - 18 millions d'euros (- 0,6 %) au premier trimestre 2010, pour le quatrième trimestre consécutif. La baisse sur douze mois s'établit à - 3,1 % par rapport à mars 2009.

Les crédits consentis aux ménages s'inscrivent également en baisse entre décembre 2009 et mars 2010 de - 0,7 % (soit - 40 millions d'euros), en raison tout particulièrement du fort recul enregistré par les encours de

crédits en faveur de la consommation des ménages (- 47 millions d'euros soit - 2,9 % au premier trimestre 2010).

A l'inverse, le financement de l'habitat des ménages s'inscrit en hausse (+ 0,2 % soit + 7 millions d'euros) sur le premier trimestre 2010, traduisant une stabilité du marché immobilier réunionnais.

Les crédits consentis aux collectivités locales s'inscrivent pour leur part une nouvelle fois en baisse (- 0,4 % au premier trimestre 2010), témoignant du ralentissement des programmes d'investissement public. En glissement annuel, les encours des crédits aux collectivités locales diminuent de - 0,1 % à fin mars 2010 contre une hausse de + 1,4 % à la fin du trimestre précédent.

Un fort accroissement des créances douteuses

Les créances douteuses brutes continuent toujours de progresser à fin mars 2010, marquées par les difficultés de quelques groupes réunionnais. Leur encours s'établit désormais à 902 millions d'euros, en hausse de + 82 millions d'euros (+ 10,0 %) sur le premier trimestre 2010. En glissement annuel, la hausse des encours des créances douteuses s'établit désormais à + 40,5 % à fin mars 2010 contre + 33 % à fin décembre 2009.

Le taux de créances douteuses de la place s'établit ainsi à 7,1 % des encours totaux de crédits à fin mars 2010 contre 6,5 % à fin décembre 2009 et 4,9 % à fin décembre 2008.

Les indicateurs de vulnérabilité des ménages à la fin mars 2010, en matière de surendettement (le nombre de dossiers déposés se maintient à un haut niveau), ou de chômage (hausse du nombre de chômeurs de + 19 % en glissement annuel à fin mars 2010) continuent de témoigner de la dégradation de la qualité du risque de crédit consécutif à la crise économique.

Il en va de même pour les entreprises qui enregistrent une dégradation d'un certain nombre d'indicateurs, avec notamment une progression des arriérés de sécurité sociale de + 62 % en nombre (+ 74 % en montant).

(Source IEDOM)

L'ACTIVITE COMMERCIALE

Dans un environnement économique toujours en crise, la Banque de la Réunion a réussi à mettre en œuvre une dynamique commerciale soutenue. Elle a poursuivi sa politique de développement commercial, visant à consolider son fonds de commerce et à mieux servir sa clientèle de particuliers, de professionnels, d'entreprises et de collectivités locales ... tout en renforçant la maîtrise de ses risques.

La Banque des Particuliers et des Professionnels

Le dispositif commercial de la Banque de la Réunion comprend 24 agences, dont 2 à Mayotte, 96 guichets automatiques et divers accès de banque multi-canal : Internet, plateforme téléphonique, téléphones mobiles ... L'optimisation du maillage se poursuit et sera complétée prochainement par l'ouverture de nouvelles agences.

Les ouvertures de comptes

La Banque de la Réunion a ouvert plus de 3.000 comptes de particuliers depuis le début d'année, ce qui lui a permis d'accroître son stock de comptes actifs au premier semestre. L'équipement de la clientèle en produits et services a parallèlement progressé, sur toute la gamme des produits.

La production de crédit

La production de crédit a sensiblement augmenté, que ce soit en prêts personnels (+ 73%), en crédit à l'habitat (+ 300%) ou en crédit d'équipement (+ 180%). La production est en phase avec le budget et favorise la conquête de nouveaux clients. Par ailleurs, cette augmentation sensible de la production a été réalisée en maintenant un niveau de marge conforme aux prévisions budgétaires.

Le crédit revolving a été lancé en tout début d'année, et 1.200 crédits ont été enregistrés à ce jour.

La maîtrise du risque

Le suivi des risques reste une préoccupation majeure dans cette période de crise. Tous les indicateurs sont bien orientés, que ce soit en termes d'anomalies, de débits persistants ou d'impayés. Le service de négociation amiable a par ailleurs enregistré une nette décrue de nouveaux dossiers ce qui confirme la bonne tendance.

Les professionnels

Les professionnels demeurent un secteur privilégié de la banque, malgré la crise économique. Les services proposés à la clientèle se développent (lancement de produit de prévoyance au premier semestre) et la recherche de l'amélioration de la qualité de nos prestations reste un objectif majeur. Cela se traduit par une augmentation du nombre de clients (ouverture de plus de 500 comptes de professionnels sur la période).

La gestion privée

Le début d'année a été satisfaisant en assurance-vie avec une augmentation nette de nos encours de près de 12 M€. Un Directeur de la Gestion Privée a été recruté et une réorganisation est en cours, visant à accroître les contacts vers la clientèle ayant des besoins en conseils ou en produits patrimoniaux. La clientèle des professionnels est au cœur de cet axe commercial.

La Banque de Développement Régional

Marché des Entreprises

Dans un contexte économique toujours tendu, la Banque de la Réunion a renforcé sa présence auprès des entreprises réunionnaises et mahoraises. Elle a ainsi vu ses encours de crédits poursuivre leur progression. Les trois Centres d'affaires dédiés à l'accompagnement des PME ont enregistré une production de crédit supérieure de 64% à celle connue sur le 1^{er} semestre 2009. En conséquence, les parts de marché en crédit équipement ont pu être stabilisées à 18% au 1^{er} trimestre et ont progressé pour atteindre 38% en crédits de trésorerie.

La conduite d'une politique volontariste en matière de ressources lui a permis d'inverser la tendance baissière de 2009 stabilisant ainsi sa part de marché autour de 26%. Les encours et soldes moyens des comptes des clients de la Banque de la Réunion sont conformes, voire supérieurs aux objectifs budgétaires.

Ce développement, rendu possible par le renfort des équipes commerciales, s'est accompagné de la mise en œuvre d'un pilotage rapproché de ses indicateurs de risques.

Marché de l'immobilier :

Les premières opérations de promotion à destination des bailleurs sociaux ont été financées par la Banque de la Réunion, permettant ainsi de bénéficier d'un nouveau courant d'affaires qui s'inscrit dans la logique des dispositifs régionaux de soutien au logement social. La présence de la banque auprès des acteurs principaux de l'aménagement foncier de la Réunion lui permet de connaître un développement maîtrisé sur ce secteur.

Secteur Public Territorial et Economie Sociale :

Malgré des investissements publics réduits, la Banque de la Réunion a réussi à participer au financement d'équipements majeurs pour ses clients (SEM, CCI...). Cette clientèle institutionnelle et associative présente des besoins importants en matière de placements. La Banque de la Réunion a pu y répondre à de nombreuses reprises en proposant des solutions adaptées en dépit de l'existence d'une forte concurrence.

LES RESULTATS FINANCIERS

Les faits marquants du 1er semestre :

- Une dynamique commerciale soutenue tout au long du premier semestre
- Une amélioration de l'efficacité avec un coefficient d'exploitation en baisse
- Un résultat semestriel en ligne avec l'objectif de retour à la rentabilité dès 2010.

1 Bilan social individuel résumé

en milliers d'euros

ACTIF	30/06/2010	31/12/2009
CAISSES, BANQUES CENTRALES	16 326	41 082
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	419 247	382 971
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 736 069	1 674 929
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	5 626	5 626
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	8 621	9 367
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION SIMPLE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 509	3 982
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 865	18 918
AUTRES ACTIFS	4 980	4 678
COMPTES DE REGULARISATION	21 123	27 964
TOTAL DE L'ACTIF	2 233 366	2 169 517
<hr/>		
PASSIF	30/06/2010	31/12/2009
BANQUES CENTRALES		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	772 350	721 759
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 102 923	1 073 140
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	102 080	113 806
AUTRES PASSIFS	23 569	24 682
COMPTES DE REGULARISATION	29 318	28 742
PROVISIONS	27 232	28 983
DETTES SUBORDONNEES	45 005	45 006
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	4 461	4 461
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	126 428	128 938
Capital souscrit	69 907	69 907
Primes d'émission	57 148	57 148
Réserves	56 891	56 891
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	2 840	3 291
Report à nouveau	-61 966	35
Résultat de l'exercice (+/-)	1 608	-58 334
TOTAL DU PASSIF	2 233 366	2 169 517

Au 30/06/2010, le total de bilan de la Banque de la Réunion s'établit à 2 233 millions d'euros (M€), contre 2 170 M€ au 31/12/2009, en progression de près de 3 %.

1.1 A l'actif

Portefeuille actions et titres de participation

L'encours des participations et autres titres à revenu variable s'établit à 8,6 M€ de titres au 30/06/2010 en baisse de 0,7 M€ par rapport à l'exercice précédent ailleurs, en raison de la cession de titres de notre portefeuille.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

L'encours, représenté principalement par des opérations de prêts à notre maison mère, varie de 383 M€ au 31/12/2009 à 419 M€ au 30/06/2010.

Emplois clientèle

Au 30/06/2010, l'encours de crédits accordés à la clientèle (nets de provisions) s'élève à 1 736 M€ contre 1 675 M€ à fin 2009, en augmentation de 3,7 % sur 6 mois.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En 2010 des investissements ont été réalisés pour un montant de 1,1 M€ dont acquisition de logiciels pour 0,4 M€.

1.2 Au passif

Encours clientèle

L'encours de collecte clientèle (y compris TCN) augmente de 1,5 % par rapport à fin 2009.

Fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 126,4 M€ au 30/06/2010 contre 128,9 M€ au 31/12/2009 (-2 %). Cette baisse est liée au changement de méthode comptable au 01/01/2010 relatif à la comptabilisation des frais de dossier sur prêts reçus par un établissement de crédit, impactant les capitaux propres à la baisse pour 3,7 M€ et à la prise en compte du résultat bénéficiaire du 30/06/2010 pour 1,6 M€.

1.3 Hors-bilan

Capitaux gérés

Le montant des actifs gérés et conseillés atteint 427 M€ à fin juin 2010 dont 54 % en valeurs mobilières et 36 % en assurance-vie.

L'assurance-vie dont l'encours s'établit à 198 M€ est en progression de 6% par rapport au 31/12/2009, avec une progression de 14 % sur des produits du Groupe Caisse d'Epargne (Ecureuil Vie et Compagnie 1818).

2 Compte de résultat

	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Intérêts et produits assimilés	43 139	50 187
Intérêts et charges assimilées	-14 997	-22 745
Revenus des titres à revenu variable	114	277
Commissions (produits)	19 480	18 975
Commissions (charges)	-5 344	-5 010
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	276	165
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	47	610
Autres charges d'exploitation bancaire	-124	-481
PRODUIT NET BANCAIRE	42 591	41 978
Charges générales d'exploitation	-24 886	-25 073
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 539	-2 392
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	15 166	14 513
Coût du risque	-15 754	-64 084
RESULTAT D'EXPLOITATION	-588	-49 571
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 664	-1 444
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 076	-51 015
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	81	
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	451	145
RESULTAT NET	1 608	-50 870

- Au 30/06/2010 **le résultat net** s'établit à + 1,6 M€ contre -50,8 M€ au 30/06/2009.
- **La marge nette d'intérêts** s'établit à 28,1 M€ au 30/06/2010 contre 27,4 M€ au 30/06/2009, en progression de +2,6%.
- Le montant des **commissions nettes** atteint 14,1 M€ en juin 2010 contre 13,9 M€ en juin 2009, soit une hausse de 1,2 %. La part relative des commissions par rapport au PNB reste stable par rapport à juin 2009 pour s'établir à 33 %.
- Compte tenu de ces éléments, **le produit net bancaire** s'établit à 42,6 M€ au 30/06/2010, en progression de 1,5 % par rapport au 30/06/2009.
- **Les charges générales d'exploitation** baissent de 0,7 % par rapport au premier semestre 2009 et s'établissent à 24,8 M€ en 2010. Retraités des éléments non récurrents de 2009, la baisse s'établit à 2,6 %. Cette évolution favorable des charges d'exploitation résulte aussi d'une politique volontariste de maîtrise des coûts de structure.
- **Les dotations aux amortissements** sont en hausse de 6 %. Cette hausse porte essentiellement sur le poste logiciel.
- **Le résultat brut d'exploitation** s'établit à 15,1 M€ au 30/06/2010 en hausse de 4,5 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

- **Le coefficient d'exploitation** qui s'élève à 64,4 % diminue de 1 point par rapport au coefficient publiable du 1er semestre 2009 (-2,7 points par rapport au coefficient retraité 2009) traduisant l'accroissement de l'efficacité commerciale et opérationnelle de la Banque de La Réunion.
- **La charge de risque** est ramenée de 64 M€ au 30 juin 2009 à 15,7 M€ au 30 juin 2010 reflétant une meilleure maîtrise des risques dans un environnement économique incertain.
- **Le poids des créances douteuses brutes** dans l'encours total des créances brutes à la clientèle est stable à 15,8 % entre le 31/12/2009 et le 30/06/2010. Leur taux de couverture par des provisions affectées s'améliore de près de 3 points en passant de 65,2 % en décembre 2009 à 67,9 % en juin 2010.
- **Le résultat d'exploitation** passe de - 49,5 M€ au 30 juin 2009 à - 0,5 M€ au 30 juin 2010.
- **Les gains et pertes sur actifs immobilisés** s'établissent à + 1,6 M€ au 30/06/2010 en raison essentiellement des plus-values réalisées sur la cession de certaines lignes de notre portefeuille-titres.
- **Le résultat net** est en amélioration passant de - 50,8 M€ pour l'exercice précédent à + 1,6 M€ au 30 juin 2010.

Les résultats financiers individuels sont présentés en principes comptables français au 30/06/2010.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Banque de la Réunion reste soumise aux risques habituels et propres à son activité de banque de détail. Les principales incertitudes pour le semestre à venir sont liées à l'évolution de la crise économique et son impact sur sa clientèle.

Les principes directeurs de l'organisation du suivi et du contrôle des risques dans les filiales du Groupe BPCE sont définis par la Direction des Risques Groupe (DRG).

La Direction des Risques de la Banque de la Réunion a la responsabilité de la surveillance et de la maîtrise de la politique des risques notamment en ce qui concerne :

- les risques de crédit ;
- les risques opérationnels ;
- les risques de la gestion de Bilan (ALM).

Principales réalisations en matière de risque au 1er semestre 2010

- Actualisation et diffusion de la politique risque ;
- Perfectionnement des outils de suivi du risque dans le réseau ;
- Accompagnement du réseau dans le suivi des risques ;
- 1 000 heures de formation consacrées au risque ;
- Mise en place d'un comité mensuel de gestion du cout du risque.

1. GESTION DES RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

L'activité de la Banque de la Réunion s'articule autour des axes suivants :

Banque de Détail (Particuliers et Professionnels) :

- collecte des ressources sous forme de dépôts ou d'épargne (fonds garantis, assurance vie,...)
- distribution de crédit
- distribution de produits d'assurance
- services (monétique, télétransmission)
- gestion patrimoniale.

Banque de Développement Régional : elle regroupe :

- le Centre d'Affaires Entreprises (C.A.E.)
- le Pôle immobilier
- le Secteur Public Territorial (S.P.T.) et les Institutionnels
- les activités internationales.

Elle définit notamment :

- le système de limites globales et les règles de division des risques
- le dispositif de contrôle permanent des risques
- le système de mesure des risques et la cartographie des reportings
- les principes de sélection de la clientèle et les modalités d'entrée en relations
- les différents modes de notation des contreparties
- le système délégataire
- le choix des crédits, des garanties et des assurances
- les règles de suivi permanent du risque de crédit
- la politique de déclassement des créances en douteux et les règles de contagion.

L'objectif premier de la politique de risques est de contribuer au développement et à la rentabilité de la Banque par la déclinaison de principes de maîtrise des risques définis notamment par le règlement CRBF 97-02 et par le Comité de Bâle.

Pour évaluer la qualité de son portefeuille de crédits, la Banque de la Réunion utilise les systèmes de notation retenus par le Groupe BPCE pour chacun des marchés sur lesquels il opère. Ces différents systèmes de notation se déclinent selon une échelle de 0 à 9, 0 étant la meilleure note attribuable.

Tous les clients, quel que soit leur marché d'appartenance, doivent faire l'objet d'une note. La notation se fonde sur une estimation de la probabilité de défaut de l'emprunteur et son coût éventuel pour la Banque sur un horizon de temps cohérent avec la nature des engagements. Aucun engagement nouveau ne peut être consenti à un client non noté.

Par ailleurs, la Banque fixe des limites sur les contreparties les plus significatives de son fonds de commerce, ainsi que des limites par pays, par marché et par secteur d'activités.

1.1 Mesure et maîtrise des risques de crédit

La maîtrise des risques de crédit à la Banque de la Réunion est assurée par :

- la politique de risques (cf. supra) ;
- un traitement quotidien des comptes en anomalie ;
- un suivi bi-mensuel des principaux dépassements sur comptes par la Direction des Risques ;
- une analyse mensuelle des clients douteux non contentieux aboutissant à la détermination du montant de provisions à constituer sur ces contreparties ;
- une analyse détaillée trimestrielle des découverts et de leur évolution dans le temps ;
- une Watch-List reprenant les dossiers de clients Particuliers, Professionnels et PME jugés sensibles. Les dossiers de la Watch-List sont revus trimestriellement ;
- la fixation de limites sur les principales contreparties en volume d'engagements (cf. supra). Ces limites sont déterminées en comparant le niveau d'engagements atteint avec les fonds propres, l'endettement et le degré de risque de la contrepartie concernée, d'une part, et avec les fonds propres de la banque, d'autre part ;
- la fixation de limites par pays, marché et secteur d'activité. Le niveau de ces limites est défini par la prise en compte des paramètres suivants :
 - risques pays : encours observés et notation des pays concernés (les risques pays demeurent marginaux à la Banque de la Réunion)
 - marché : % des encours notés 8 (« incertain ») et 9 (« très incertain ») dans le total des encours de chacun des marchés
 - secteur d'activité : % des crédits aux clients Professionnels et Entreprises ; % des actifs clientèle ; % des fonds propres de la Banque ;
- au plus annuellement, la revue des concours consentis à la clientèle et l'actualisation des notations des contreparties Professionnels et Entreprises ;
- un schéma délégataire fondé sur la définition de limites par marché, par métier et par tranche de notations de la clientèle. Les délégations sont intuitu personnae pour tenir compte de l'expérience acquise par les délégataires ;
- la prise de garanties appropriées au risque encouru : garanties personnelles et réelles, garanties OSEO, cautions de la Saccef. La prise des garanties est assurée par la Direction des Financements et Garanties et préalable à la mise à disposition des concours. Des seuils ont été définis au-delà desquels l'octroi de prêts personnels et de crédits à l'habitat aux particuliers impose la prise de garanties réelles.

Répartition des engagements au 30/06/2010:

Segment Risque	Engagements à fin 6/2010			
	Bilan	HB	Total	(%)
Banque de Proximité	1 310 134	43 238	1 353 372	53 %
Banque de développement régional	869 858	270 302	1 140 160	45 %
Grandes Contreparties	27 731	453	28 183	1 %
Anomalies	1 288	0	1 288	0 %
Non segmentés	7 769	39	7 808	0 %
TOTAL	2 216 780	314 032	2 530 812	100 %

Source: DWH BPCE-IOM

Données non auditées

Les engagements sur la clientèle des Particuliers et des Professionnels sont sensiblement supérieurs à ceux des PME/PMI. Les encours de la promotion immobilière ont poursuivi leur diminution au cours du 1er semestre.

Les engagements de la banque sont portés en presque totalité sur des clients résidant à la Réunion, en France métropolitaine et à Mayotte.

Les sociétés holding et le secteur de l'immobilier cumulent près de 50 % des encours d'engagements de la banque sur les marchés Professionnels et PME. Le commerce (gros et détail) pèse quant à lui pour près de 10 % dans les encours globaux.

La banque s'est fixée des limites dans le but de contenir ses risques de crédit à un niveau compatible avec ses fonds propres et sa rentabilité. Ces limites s'appliquent aux risques de contreparties, risques sectoriels, risques de marché et risques pays.

2. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptables, juridiques, réglementaires, fiscaux, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, et des systèmes d'information. Dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe BPCE applique, pour le moment, la méthode standard Bâle 2.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité de la Banque de la Réunion.

Son analyse, sa gestion et sa mesure reposent sur un dispositif global, basé sur l'identification et l'évaluation des risques (ainsi que la mise en place de plans d'action pour les maîtriser), la gestion active des incidents avérés, et le suivi d'indicateurs prédictifs de risque.

3. LES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN

3.1 Présentation synthétique de l'organisation de la mesure et de la surveillance des risques financiers.

La Banque de la Réunion a décidé de concentrer sa gestion financière uniquement sur les activités bancaires et a renoncé de ce fait à toute activité de négociation. Ce portefeuille regroupe toutes les opérations financières de la banque et notamment celles destinées à assurer la régularité de la marge d'intérêt et des commissions (hors tarification) en gérant, dans le cadre d'une politique de « gestion globale du bilan », les risques suivants :

- risque de taux d'intérêt global,
- risque de liquidité - notamment par le pilotage des refinancements,
- risque de change.

3.1.1 Instances et processus de décisions

Le processus de gestion de bilan est décliné de la façon suivante :

- Un Comité de Gestion de Bilan social qui, dans le respect des limites définies en Comité des risques Groupe, décide des grandes orientations de la politique globale de gestion de bilan au regard des risques et des orientations commerciales,
- Une déclinaison opérationnelle par les Comités Financiers de la Banque de la Réunion qui ont pour rôle de suivre mensuellement les résultats financiers et commerciaux, et d'assurer localement la mise en œuvre des grandes orientations définies par le Comité de Gestion de Bilan de la Banque de la Réunion,
- Un service ALM rattaché à la direction du Pilotage de la BPCE-IOM qui a pour rôle de calculer et suivre les risques de taux, change et liquidité sur base individuelle.

3.2 Risque de taux d'intérêt global

La Banque de la Réunion a retenu les indicateurs du groupe BPCE dans le cadre de sa gestion du risque de taux.

- · En statique, un dispositif de limite en impasse de taux fixe.

L'indicateur de gap statique de taux permet de valider les grands équilibres du bilan pour prérenniser les résultats acquis. La limite vise à prémunir notamment contre le risque de taux à long terme.

L'indicateur porte sur les actifs et les passifs au bilan et en hors-bilan à taux fixé.

La convention retenue est Ressources – Emplois.

Une limite est fixée en cohérence avec celle de sensibilité de la marge d'intérêts. Il doit être possible de produire encore des crédits sans les couvrir pendant 3 mois ni saturer la limite de sensibilité dynamique. Elle intègre l'imparfaite élasticité du passif indexé aux mouvements de taux d'intérêt.

La limite s'applique sur un horizon de gestion équivalent à 10 ans.

Il s'agit du ratio : Capitaux Propres/ Gap Taux Fixe

Afin de sécuriser les résultats acquis, les limites sont dégressives

Année glissante	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Limite	95%	95%	90%	85%	80%	70%	60%	50%	50%	50%

La Banque de la Réunion respecte cette limite jusqu'en 2016.

- Analyse dynamique : Sensibilité de la marge nette d'intérêt

La sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI), en tant que principale composante du résultat brut d'exploitation, est mesurée trimestriellement. Elle est évaluée dans le cadre de différents scénarii de variation de taux (taux courts, taux longs, inflation) appliqués par pas annuel sur l'horizon de planification. La

Banque de la Réunion doit être capable de supporter, sans impact significatif sur son RBE, une variation de taux ne remettant pas en cause les prévisions d'activité initiales.

4 scénarios d'évolution de taux ont été retenus, appliqués à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 :

- Translation à la hausse +100bp sur les taux ; +50bp sur l'inflation
- Translation à la baisse -100bp sur les taux ; -50bp sur l'inflation
- Pentification -50bp court terme / +50bp long terme ; -25bp inflation
- Aplatissement +50bp court terme / -50bp long terme ; +25bp inflation

La sensibilité de la MNI issue du scénario le plus défavorable sur l'horizon de planification doit rester en-deçà de 5% de la Marge nette d'Intérêts (MNI) budgétée la 1ère année et sur la seconde année à 9% de la MNI budgétée, sur le scénario qui pénalise le plus l'établissement en cumulé sur les deux exercices N+1 et N+2.

La Banque de la Réunion respecte sa limite de sensibilité de MNI.

Le scénario le plus défavorable reste la baisse des taux suivi du scénario d'aplatissement.

3.3 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné. Il résulte notamment d'un écoulement du passif non couvert par des tombées d'actifs au cours d'une période donnée sans possibilité pour la banque de se procurer des ressources sur le marché au moment nécessaire. Cette rupture peut être due à des facteurs propres à la banque ou à une dégradation générale des conditions de liquidité sur le marché.

En termes de gestion, l'appréhension du risque de liquidité est différente à court, moyen et long terme.

- A court terme, il s'agit de mesurer la capacité de l'établissement à résister à une crise.
- A moyen terme, la liquidité est mesurée au sens du besoin de trésorerie.
- A long terme, il s'agit de surveiller le niveau de transformation du bilan de l'établissement.

3.3.1 Description synthétique du cadre général de la gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de la maîtrise des risques de liquidité et en tant qu'organe central et tête de Groupe, la BPCE est chargée de garantir la liquidité globale du Groupe. Outre les ressources clientèle qui constituent une part très importante du refinancement des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires, le refinancement complémentaire du Groupe sur les marchés financiers est piloté et coordonné par la BPCE et s'opère au travers de deux périmètres de ressources :

- périmètre Banque commerciale (hors sous-groupe Crédit Foncier de France) pour lequel l'émetteur est la BPCE (cela correspond donc aux activités de la BPCE en tant qu'entité sociale qui a en particulier pour rôle de procurer aux Caisses d'Epargne et aux Banques Populaires les ressources complémentaires dont elles ont besoin pour financer leurs activités);
- périmètre du sous-groupe Crédit Foncier de France (CFF) pour lequel l'émetteur principal est la Compagnie de Financement Foncier qui émet des obligations foncières pour refinancer une partie des actifs éligibles du CFF et plus largement du GCE (crédits hypothécaires et crédits aux emprunteurs publics locaux).

De plus, la BPCE, compte tenu de son rôle d'organe central assure en dernier recours le rôle de refinaneur de l'ensemble des entités du Groupe. Elle est aussi le seul émetteur du Groupe habilité à émettre des titres de dettes subordonnées et des titres hybrides de capital réglementaire.

La BPCE a son propre plan de continuité d'activité de trésorerie permettant en cas de crise endémique ou systémique de faire face aux besoins globaux du groupe.

La Banque de la Réunion, via la Trésorerie de la BPCE-IOM (qui couvre elle-même ses besoins auprès de la trésorerie centrale de BPCE) peut ainsi placer sur les marchés ses excédents ou couvrir ses besoins de liquidité.

3.3.2 Indicateurs de suivi du risque de liquidité

- Bilan dynamique : scénario de stress

Sont mis en place trois stress de liquidité dont les impacts seront calculés à chaque arrêté pour chaque établissement. Il s'agit de stress de liquidité de signature, systémique, et mixte.

Les stress prendront comme base de départ le gap de liquidité à trois mois dynamique sans prévision financière. Les gaps seront exprimés en encours moyens mensuels. Le mobilisable disponible (égal au Volant Actionnaire nets des utilisations) sera lui aussi exprimé en encours moyen mensuel.

Le gap stressé de chaque établissement sera limité au montant de sa réserve de liquidité.

Celle-ci sera égale à la somme de son collatéral disponible.

La limite devra être respectée pour chacun des trois mois.

Le montant de cette limite n'est pas encore décliné pour la Banque de la Réunion.

- Bilan dynamique : scénario normal

Un calcul de gap de liquidité dynamique est réalisé trimestriellement et mesure les prévisions de refinancement découlant notamment des besoins apparus en gap dynamique des prévisions.

Les impasses dynamiques calculées en scénario normal sont des indicateurs et ne font pas l'objet de limite. Il s'agit de mesurer l'impassé rapportée à l'actif résiduel sur un horizon de 4 ans.

- Bilan statique : ratio d'observation

L'impassé statique de liquidité est l'indicateur de mesure du risque de liquidité à long terme. Son périmètre est celui de l'ensemble des engagements en liquidité de l'établissement à la date d'arrêté.

Les impasses de liquidité sont mesurées en rapportant les passifs résiduels aux actifs résiduels sur un horizon de dix ans. Ce ratio d'observation porte sur des soldes moyens mensuels pour la 1ère année, et des soldes moyens annuels au-delà.

Il est retenu un niveau de limite de risque de liquidité en ratio d'observation de 85 % pour tout l'horizon de 10 ans.

La Banque de la Réunion respecte cette limite.

- Ratio réglementaire comptable

Le ratio de liquidité à un mois est calculé sur base sociale et déclaré mensuellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Il doit être supérieur ou égal à 100 % (seuil d'alerte interne à 120 %).

Sa vocation est de rendre compte de la capacité des établissements de crédit à faire face à leurs échéances au cours du mois suivant par comparaison des actifs et des passifs exigibles.

Ce ratio s'établit à 151% au 30/06/2010 pour une limite réglementaire de 100 %.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et compte tenu des modifications du ratio de liquidité au 30/06/2010, la BPCE-IOM a accordé à la Banque une ligne de liquidité de 150 M€.

3.4 Gestion du risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

Pour ce qui est du Groupe BPCE IOM, le risque de change fait l'objet d'un suivi à partir d'indicateurs réglementaires (mesure de l'exigence de fonds propres correspondante par entité). Les positions de change résiduelles ne sont pas significatives compte tenu de l'adossement quasi systématique des actifs et des passifs en devises.

La charte de gestion financière prévoit une analyse des gaps par devise lorsqu'une devise dépasse plus de 5% du total bilan du groupe. Ainsi, seul l'euro a été étudié pour les risques financiers consolidés du groupe. Cependant, les risques sur le dollar américain, l'euro, le yen et la roupie mauricienne sont suivis lors du comité ALM social de la Banque des Mascareignes.

La Banque de la Réunion respecte ses limites de change.

3.5 Gestion du capital - Composition des fonds propres

- Les fonds propres prudentiels sont composés de trois grandes catégories : les fonds propres de base (également appelés « Fonds propres Tier One »), les fonds propres complémentaires (ou « Tier Two ») et les fonds propres sur-complémentaires (« Tier 3 »).
- Le tableau ci-après résume la composition des fonds propres de la Banque de la Réunion au 30 juin 2010

Fonds Propres (en K€)	30/06/2010
Fonds Propres de base avant distribution de résultats	121 718
Résultat intermédiaire	1 608
Fonds Propres de base	123 326
Fonds propres complémentaires	45 000
Fonds propres réglementaires	168 326

Les fonds propres complémentaires sont exclusivement composés d'emprunts subordonnés à long terme.

La surveillance de l'exigence de fonds propres calculée conformément au référentiel Bâle II est effectuée en base consolidée par notre maison-mère BPCE IOM.

Le groupe BPCE IOM calcule ses expositions pondérées conformément à l'approche standard pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le ratio de solvabilité consolidé du groupe BPCE IOM est piloté de façon à être supérieur à 10 %.

4. LE RISQUE DE NON-CONFORMITE

La gestion des risques de non-conformité est assurée par la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité, rattachée directement au Directeur Général.

Les référentiels

La Charte de Conformité du Groupe BPCE a été déclinée à la Banque de la Réunion et est en vigueur depuis avril 2010. Elle remplace ainsi celle de BPCE-IOM qui était en vigueur depuis 2006. De même la charte de déontologie de 2006 a été mise à jour conformément au modèle du groupe. Elle est entrée en application en janvier 2010. Cette mise à jour a fait l'objet d'une communication interne à l'ensemble des collaborateurs de la banque et est disponible par tous sur un serveur informatique dédié à la documentation réglementaire.

Faits significatifs du 1er semestre 2010

L'activité de cette direction au cours du premier semestre 2010 se caractérise par les éléments suivants :

- Le suivi du Projet DRC (Dossier Réglementaire Client)
- La déclinaison de la Charte de Conformité du Groupe.
- La mise en place du Comité Nouvelle Offre et Conduite des Affaires, afin d'agrérer les nouveaux produits mis en marché par la banque et assurer la conduite des affaires.
- Le déploiement du nouveau dispositif cadre de procédures applicables au groupe en matière de prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

5. PERSPECTIVES

Dans une conjoncture économique incertaine marquée par la crise, la Banque de la Réunion entend réaliser au second semestre ses objectifs commerciaux sur la même dynamique que celle déployée au premier semestre 2010.

Avec le soutien de son actionnaire majoritaire, le Groupe BPCE, la Banque de la Réunion poursuivra avec détermination la mise en œuvre des mesures engagées pour son redressement dont les premiers effets sont déjà visibles :

- un développement commercial s'appuyant sur l'enrichissement de sa gamme de nouvelles offres commerciales, l'ouverture de nouveaux comptes et de nouvelles agences
- une meilleure maîtrise de ses risques et de ses frais de gestion notamment grâce à la rationalisation de ses moyens et à l'amélioration de son efficacité opérationnelle lui permettant ainsi de renforcer sa capacité de rebond.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES CONSTATEES SUR LES PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE

Aucune transaction significative entre parties liées n'est apparue depuis le 1/01/2010 et concernant les 6 premiers mois de l'exercice.

COMPTES ET ANNEXES AU 30 JUIN 2010

30 JUIN 2010

**COMPTES SEMESTRIELS INDIVIDUELS
RESUMES**

BANQUE DE LA REUNION

1 BILAN

en milliers d'euros

ACTIF	Notes	30/06/2010	31/12/2009
CAISSES, BANQUES CENTRALES		16 326	41 082
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3.2		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		419 247	382 971
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.1	1 736 069	1 674 929
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.2		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.2	5 626	5 626
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.3	8 621	9 367
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.3		
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION SIMPLE	3.4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 509	3 982
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 865	18 918
AUTRES ACTIFS		4 980	4 678
COMPTES DE REGULARISATION		21 123	27 964
TOTAL DE L'ACTIF		2 233 366	2 169 517
HORS BILAN		30/06/2010	31/12/2009
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		146 718	152 631
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		283 239	331 867
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

en milliers d'euros

PASSIF	Notes	30/06/2010	31/12/2009
BANQUES CENTRALES			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		772 350	721 759
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.1	1 102 923	1 073 140
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.5	102 080	113 806
AUTRES PASSIFS		23 569	24 682
COMPTEES DE REGULARISATION		29 318	28 742
PROVISIONS	3.6	27 232	28 983
DETTES SUBORDONNEES	3.7	45 005	45 006
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	3.8	4 461	4 461
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.9	126 428	128 938
Capital souscrit		69 907	69 907
Primes d'émission		57 148	57 148
Réserves		56 891	56 891
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		2 840	3 291
Report à nouveau		-61 966	35
Résultat de l'exercice (+/-)		1 608	-58 334
TOTAL DU PASSIF		2 233 366	2 169 517
HORS BILAN			
Engagements reçus			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		150 000	60 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		257 369	184 814
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

2 COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	Notes	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Intérêts et produits assimilés	4.1	43 139	50 187
Intérêts et charges assimilées	4.1	-14 997	-22 745
Produits sur opérations de crédit-bail et de location simple	4.2		
Charges sur opérations de crédit-bail et de location simple	4.2		
Revenus des titres à revenu variable	4.3	114	277
Commissions (produits)	4.4	19 480	18 975
Commissions (charges)	4.4	-5 344	-5 010
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4.5	276	165
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire		47	610
Autres charges d'exploitation bancaire		-124	-481
PRODUIT NET BANCAIRE		42 591	41 978
Charges générales d'exploitation		-24 886	-25 073
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-2 539	-2 392
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		15 166	14 513
Coût du risque	4.6	-15 754	-64 084
RESULTAT D'EXPLOITATION		-588	-49 571
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		1 664	-1 444
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 076	-51 015
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices		81	
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		451	145
RESULTAT NET		1 608	-50 870

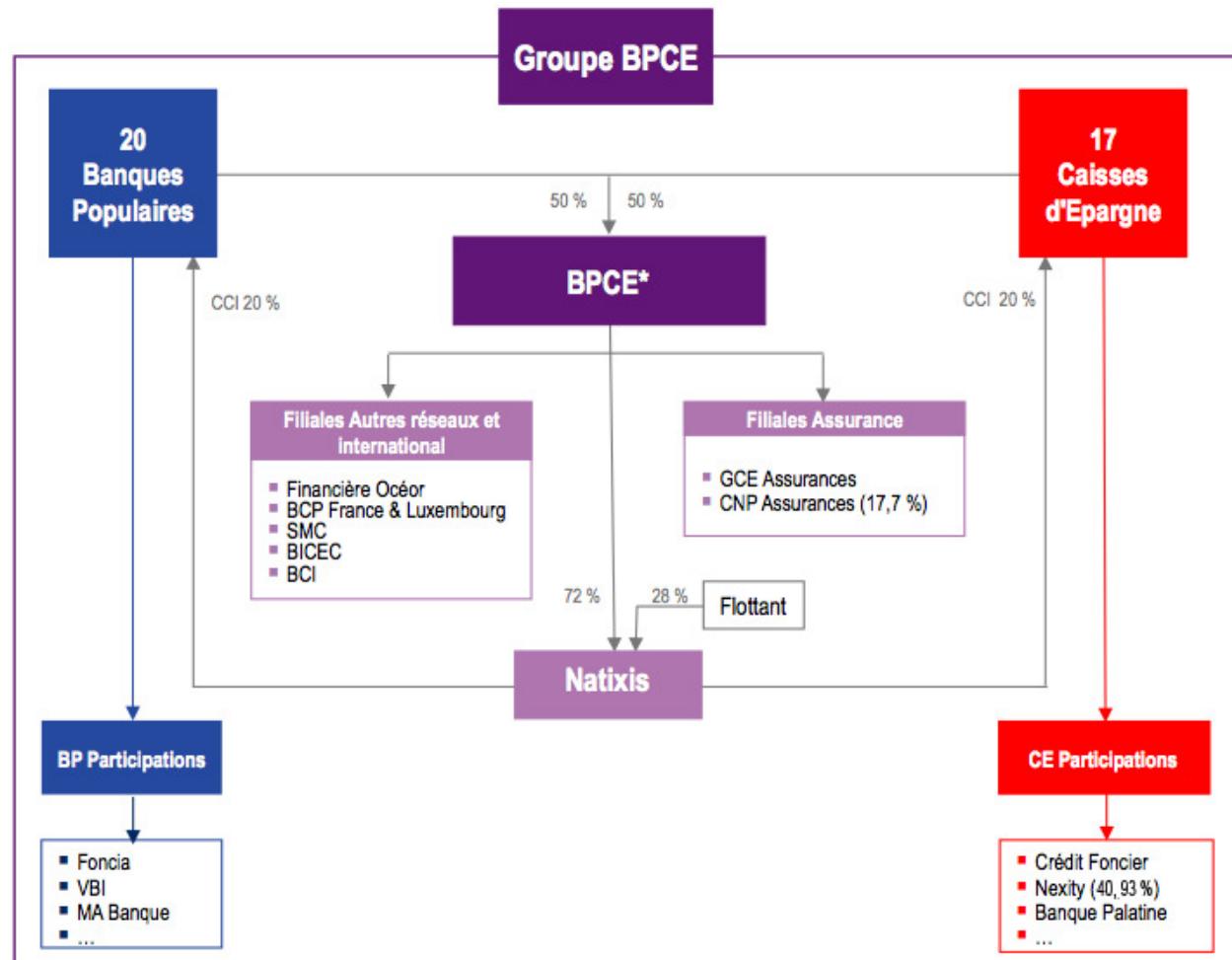
3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS INDIVIDUELS

NOTE 1 – CADRE GENERAL	25
1.1 CADRE JURIDIQUE ET RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ETABLISSEMENTS DU GROUPE.....	25
1.2 MECANISME DE GARANTIE.....	27
1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DU SEMESTRE	28
1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	28
NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	29
2.1 METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES	29
2.2 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	29
NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	29
3.1 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	29
3.2 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	30
3.3 PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME.....	30
3.4 OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE	31
3.5 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	31
3.6 PROVISIONS	31
3.7 DETTES SUBORDONNEES.....	31
3.8 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	32
3.9 CAPITAUX PROPRES	32
NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	32
4.1 INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	32
4.2 PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS ASSIMILEES	32
4.3 REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	33
4.4 COMMISSIONS	33
4.5 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	33
4.6 COUT DU RISQUE.....	33

Note 1 – CADRE GENERAL

1.1 Cadre juridique et relations financières avec les établissements du Groupe

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Epargne, l'organe central BPCE, BP Participations, CE Participations et leurs filiales.



* Détenzione par l'Etat de 3 Md€ d'actions de préférence sans droits de vote.

• **Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne**

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement et BP Participations, la société de participations du réseau des Banques Populaires (anciennement Banque Fédérale des Banques Populaires - BFBP).

Le réseau des Caisse d'Epargne comprend les Caisse d'Epargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne, la Fédération Nationale des Caisse d'Epargne et CE Participations, la société de participations du réseau des Caisse d'Epargne (anciennement Caisse Nationale des Caisse d'Epargne - CNCE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Epargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

- **BPCE**

L'organe central, dénommé BPCE, a été créé par la Loi n°2009-715 du 18 juin 2009. Il s'est substitué aux deux organes centraux existants, la BFBP et la CNCE. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n°2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Epargne et les 20 Banques Populaires. Il détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agrérer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales. Elle détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont :

- Natixis, détenu à 72 %, regroupant les activités de marché et de services financiers ;
- BP Covered Bonds, programme de *Covered bonds* des Banques Populaires ;
- BPCE IOM (anciennement Financière Océor), banque du développement régional de l'outre-mer et de international ;
- GCE Covered Bonds, programme de *Covered bonds* des Caisses d'Epargne ;
- Banque BCP (France) et Banque BCP (Luxembourg), banques commerciales issues de la fusion d'établissements financiers portugais ;
- BCI, BICEC et BIAT, banques commerciales basées respectivement au Congo, au Cameroun et en Tunisie ;
- CNP Assurances (services à la personne) et GCE Assurances (assurance IARD) ;
- GCE Technologies, centre informatique des Caisses d'Epargne ;
- i-BP, plate-forme informatique des Banques Populaires.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à elle de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

- **BP Participations et CE Participations**

Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne détiennent 100 % de leur ancien organe central :

- la BFBP pour les Banques Populaires, renommée Banques Populaires Participations (BP Participations) ;
- et la CNCE pour les Caisses d'Epargne, renommée Caisses d'Epargne Participations (CE Participations).

BP Participations et CE Participations détiennent les actifs n'ayant pas été apportés à BPCE. Ces holdings sont des sociétés financières agréées en tant qu'établissement de crédit et affiliées à BPCE.

Les deux holdings de participations ont pour objet limité, spécifique et exclusif de gérer et contrôler leurs participations respectives, leur activité de compte propre et d'assurer la continuité des opérations de crédit au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier contractées par BFBP et CNCE qui n'ont pas été transmises à BPCE dans le cadre de l'apport des actifs.

Les filiales du pôle immobilier des deux anciens groupes (notamment le Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux anciens organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine et MABanque) sont détenues par BP Participations et CE Participations.

Les deux holdings de participation BP Participations et CE Participations fusionneront avec BPCE début du mois d'août 2010, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de BPCE (cf. §1.4 – Evénements postérieurs à la clôture).

- **La Banque de la Réunion**

La Banque de la Réunion est une société anonyme dotée du statut d'établissement de crédit. A ce titre, ses comptes sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédits.

Elle est filiale à 88.90% de la BPCE International et Outre Mer (BPCE IOM), anciennement Financière Océor, elle-même détenue par la BPCE, organe central commun aux Caisses d'Epargne et aux Banques Populaires.

1.2 Mécanisme de garantie

Conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, le système de garantie et de solidarité a pour objet de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargé d'organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux notamment :

- en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe
- et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des deux fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

Fonds de garantie

BPCE gère le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance ainsi que le nouveau Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** correspond au montant du fonds de garantie constitué par l'ancien groupe Banque Populaire (450 millions d'euros). Il fait l'objet d'un dépôt dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant initial des dépôts est de 20 millions d'euros (10 millions d'euros pour chacun des deux réseaux). Ce fonds fait l'objet d'un abondement annuel correspondant à 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne et de leurs filiales – à l'exception des holdings de participations et de leurs filiales respectives – aux résultats consolidés du Groupe dans la limite de 0,3 % des risques pondérés du Groupe (RWA). Cette contribution est répartie au prorata du capital de BPCE, selon la clef de répartition décrite ci-après.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne peut être inférieur à 0,15 % de la somme du montant des Actifs Pondérés du Groupe.

Mécanismes de solidarité internes au Groupe

Les modalités de mise en jeu du système de garantie reposent sur le niveau de priorité suivant :

- Chaque bénéficiaire doit d'abord s'appuyer sur ses fonds propres.

BPCE peut requérir l'intervention des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne au titre du système de garantie et de solvabilité, en appliquant les clefs de répartition des contributions et ce avant d'impacter les trois fonds.

- Si l'établissement défaillant appartient à l'un des deux réseaux (Banques Populaires et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit affiliées à BPCE d'une part, Caisses d'Epargne et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit affiliées à BPCE d'autre part), le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds de garantie de ce réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme au nom de la holding correspondante, jusqu'à épuisement de ce dépôt,
 - lorsque ce dépôt est épuisé, les maisons-mères du réseau correspondant (Banques Populaires ou Caisses d'Epargne) sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives,
 - lorsque leurs capacités contributives sont épuisées, le montant prélevé est imputé sur le fonds commun, c'est à dire sur les dépôts à terme dans les livres de BPCE au nom de toutes les maisons-mères,
 - si le fonds commun est épuisé, le montant résiduel éventuel est imputé sur le fonds de garantie de l'autre réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme de l'autre holding,
 - si le fonds de garantie de l'autre réseau est à son tour épuisé, les maisons-mères de cet autre réseau sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives.
- Si l'établissement défaillant est BPCE ou une de ses filiales, le montant prélevé :
 - est imputé en priorité sur le fonds commun, c'est-à-dire sur les dépôts à terme inscrits dans les livres de BPCE au nom des maisons-mères jusqu'à épuisement,
 - puis il est fait appel symétriquement aux deux fonds de garantie des réseaux, c'est-à-dire aux dépôts à terme des deux holdings,
 - si ces deux fonds sont épuisés, les maisons-mères sont appelées dans les limites de leurs capacités contributives.

L'intervention du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et/ou du Fonds de Garantie Mutual ou, plus généralement, toute mise à disposition de fonds au titre du système de garantie et de solidarité en faveur d'un bénéficiaire prendra la forme d'une subvention ou de tout autre mode d'intervention pouvant se révéler plus approprié.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficiant de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutual sont garanties au premier niveau, pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossement technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau, pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Epargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 Evénements significatifs du semestre

L'avis n°2009-05 du 5 juillet 2009, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit a été appliqué par la Banque de la Réunion à partir du 1er janvier 2010.
Celui-ci impacte les capitaux propres pour -3667K€.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Le 5 août 2010, les deux holdings de participations (BP Participations et CE Participations) ont fusionné avec BPCE, qui demeure détenu à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, permettant une organisation désormais simplifiée. L'opération finalise le processus de création du Groupe BPCE issu du rapprochement des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Cette cession a un impact au niveau Groupe BPCE uniquement et n'a aucun impact sur les comptes semestriels de la Banque de la Réunion en 2010.

Note 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes semestriels individuels de la Banque de la Réunion sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du Règlement n°91-01 du CRBF modifié par le Règlement n° 2001-02 du CRC et de la Recommandation n°2001-R.02, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

Les principes et méthodes comptables appliqués aux comptes intermédiaires résumés sont identiques à ceux utilisés pour les arrêtés de comptes annuels.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

2.2 Changements de méthodes comptables

Le Règlement 2009-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1^{er} janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 3 667 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement au 1^{er} janvier 2010.

Note 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3.1 Opérations avec la clientèle

• Crédances sur la clientèle

ACTIF	30/06/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	101 617	62 764
Crédances commerciales	11 801	11 212
Autres concours à la clientèle	1 515 836	1 491 580
<i>Crédits à l'exportation</i>	0	
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	355 767	355 264
<i>Crédits à l'équipement</i>	504 492	502 169
<i>Crédits à l'habitat</i>	629 802	613 855
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	25 775	20 292
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>		
<i>Prêts subordonnés</i>		
<i>Autres</i>		
Crédances rattachées	7 545	7 534
Crédances douteuses	308 597	292 723
Dépréciations des créances sur la clientèle	(209 327)	(190 884)
Total	1 736 069	1 674 929

- **Dettes vis-à-vis de la clientèle**

en milliers d'euros

PASSIF	30/06/2010	31/12/2009
Comptes d'épargne à régime spécial	383 359	375 019
<i>Livret A</i>	39 552	34 553
<i>PEL / CEL</i>	124 151	122 742
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial*</i>	219 656	217 724
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	705 299	683 750
Dépôts de garantie	3 292	3 513
Autres sommes dues	6 663	2 496
Dettes rattachées	4 310	8 362
Total	1 102 923	1 073 140

(1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	30/06/2010			31/12/2009		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	651 464	////	651 464	644 428	////	644 428
Emprunts auprès de la clientèle financière		0				0
Valeurs et titres donnés en pension livrée						
Autres comptes et emprunts	53 835	53 835		39 322		39 322
Total	651 464	53 835	705 299	644 428	39 322	683 750

3.2 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

3.2.1 Portefeuille titres

en milliers d'euros	30/06/2010					31/12/2009				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	///	0	0	0	0	0	///	0
Valeurs brutes	///		///	0	///				///	0
Créances rattachées	///		///	0	///				///	0
Dépréciations	///		///	0	///				///	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	///			0	///				///	0
Créances rattachées	///			0	///				///	0
Dépréciations	///			0	///				///	0
Actions et autres titres à revenu variable	5 626	///	0	5 626		5 626	///	0	0	5 626
Montants bruts	///	6 720	///	6 720	///	6 720	///			6 720
Créances rattachées	///		///	0	///				///	0
Dépréciations	///	(1 094)	///	(1 094)	///	(1 094)	///			(1 094)
Total	0	5 626	0	5 626	0	5 626	0	0	0	5 626

3.2.2 Reclassements d'actifs

L'établissement n'a pas opéré de reclassements d'actif en application des dispositions du règlement CRC n°2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

3.3 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

3.3.1 Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

en milliers d'euros	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations (1)	30/06/2010
Valeurs brutes	29 399	0	(796)	0	64	28 667
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	29 399		(796)		64	28 667
<i>Parts dans les entreprises liées</i>						0
Dépréciations	20 032	280	(266)	0	0	20 046
<i>Participations et autres titres à long terme</i>	20 032	280	(266)			20 046
<i>Parts dans les entreprises liées</i>						0
Immobilisations financières nettes	9 367	(280)	(530)	0	64	8 621
(1) Créances rattachées						

3.4 Opérations de crédit-bail et location simple

La Banque de la Réunion n'a pas effectué d'opérations de crédit-bail et location simple.

3.5 Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	30/06/2010	31/12/2009
Bons de caisse et bons d'épargne	2 532	2 603
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	98 500	110 157
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	1 048	1 046
Total	102 080	113 806

3.6 Provisions

3.6.1 Tableau de variations des provisions

en milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Utilisations	Reprises	30/06/2010
Provisions pour risques de contrepartie	18 224	1 748		(3 412)	16 560
Provisions pour engagements sociaux	4 262	30			4 292
Provisions pour PEL/CEL	1 856			(221)	1 635
Autres provisions pour risques	4 641	104	0	0	4 745
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>	0				0
<i>Immobilisations financières</i>	0				0
<i>Promotion immobilière</i>	0				0
<i>Provisions pour impôts</i>	861				861
<i>Autres</i>	3 780	104			3 884
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>	0				0
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>	0				0
Total	28 983	1 882	0	(3 633)	27 232

3.6.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

en milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Utilisations	Reprises	30/06/2010
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	190 884	49 968	(1 405)	(30 120)	209 327
Dépréciations sur créances sur la clientèle	190 884	49 968	(1 405)	(30 120)	209 327
Dépréciations sur autres créances					0
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	18 224	1 748	0	(3 412)	16 560
Provisions sur engagements hors bilan (1)	12 385	1 748		(3 412)	10 721
Provisions pour risques pays					0
Provisions sectorielles					0
Provisions pour risque de crédit clientèle (2)	5 839				5 839
Autres provisions					0
TOTAL	209 108	51 716	(1 405)	(33 532)	225 887

(1) dont risque d'exécution d'engagement par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou hors-bilan, pour lesquels des informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

3.7 Dettes subordonnées

en milliers d'euros	30/06/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 000	45 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Dettes rattachées	5	6
Total	45 005	45 006

3.8 Fonds pour risques bancaires généraux

en milliers d'euros	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/06/2010
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	4 461				4 461
Total	4 461	0	0	0	4 461

Le capital social de la Banque de la Réunion s'élève à 69 907 milliers d'euros et est composé pour 1 691 761 actions de nominal 41,32 euros.

3.9 Capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves/Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<i>en milliers d'euros</i>					
Total au 31 décembre 2008	65 436	51 979	60 120	10 997	188 532
Mouvements de l'exercice	4 471	5 169	97	-	69 331
Total au 31 décembre 2009	69 907	57 148	60 217	-	58 334
Variation de capital					-
Résultat de la période				1 608	1 608
Distribution de dividendes					-
Autres mouvements (1)			-	62 452	58 334
Total au 30 juin 2010	69 907	57 148	-	2 235	1 608

(1) Détail autres mouvements

Changement de méthode de l'étalement des commissions frais de dossier crédit : -3 667 milliers d'euros

Provisions réglementées : -451 milliers d'euros

Note 4 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'euros	1er semestre 2010			1er semestre 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	3 636	(9 890)	(6 254)	6 072	(12 880)	(6 808)
Opérations avec la clientèle	39 503	(3 925)	35 578	44 115	(6 583)	37 532
Obligations et autres titres à revenu fixe		(916)	(916)		(3 282)	(3 282)
Dettes subordonnées		(266)	(266)			0
Autres*			0			0
Total	43 139	(14 997)	28 142	50 187	(22 745)	27 442

Les intérêts sur la dette subordonnée étaient présentés en « Opérations avec les établissements de crédit » en 2009. Ils ont été présentés en « Dettes subordonnées » en 2010.

4.2 Produits et charges sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

La Banque de la Réunion n'effectue pas d'opérations de crédit-bail et locations assimilées.

4.3 Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme	114	277
Parts dans les entreprises liées		
TOTAL	114	277

4.4 Commissions

en milliers d'euros	1er semestre 2010			1er semestre 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	0	(40)	(40)	2	(72)	(70)
Opérations avec la clientèle	12 051		12 051	11 300		11 300
Opérations sur titres	246	(119)	127	530	(138)	392
Moyens de paiement	3 440	(3 213)	227	3 366	(2 992)	374
Opérations de change	154		154			0
Engagements hors-bilan		0	0		0	0
Prestations de services financiers		0	0		0	0
Activités de conseil		0	0		0	0
Autres commissions (1)	3 589	(1 972)	1 617	3 777	(1 808)	1 969
Total	19 480	(5 344)	14 136	18 975	(5 010)	13 965

(1) Produits :

Commissions sur opérations de hors bilan : 1 395 milliers d'euros

Commissions sur prestations de services financiers : 571 milliers d'euros

Commissions sur vente de produits d'assurance vie : 892 milliers d'euros

Autres commissions : 731 milliers d'euros

(1) Charges :

Commissions sur opérations de hors bilan : -148 milliers d'euros

Commissions sur prestations de services financiers : -1 824 milliers d'euros

4.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Titres de transaction		
Opérations de change	276	165
Instruments financiers à terme		
Total	276	165

4.6 Coût du risque

en milliers d'euros	1er semestre 2010					1er semestre 2009						
	Dotations	Reprises nettes	Pertes couvertes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes couvertes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<u>Dépréciations d'actifs</u>												
Interbancaires					0						0	
Clientèle	(45 875)	30 021	(1 415)	(209)	61	(17 417)	(62 430)	6 302	(1 736)	(416)	44	(58 236)
Titres et débiteurs divers					0						0	
<u>Provisions</u>												
Engagements hors-bilan	(1 748)	3 411			1 663	(6 358)	510					(5 848)
Provisions pour risque clientèle					0						0	
Autres					0						0	
Total	(47 623)	33 432	(1 415)	(209)	61	(15 754)	(68 788)	6 812	(1 736)	(416)	44	(64 084)
droit:												
-reprises de dépréciations devenues sans objet		28 615						5 089				
-reprises de dépréciations utilisées		1 406						1 213				
Total reprises nettes		30 021						6 302				

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Banque de la Réunion S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration dans un contexte de crise économique et financière caractérisée par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2009. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe aux comptes semestriels résumés qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 août 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit □
Département de KPMG S.A.□

PricewaterhouseCoopers Audit

Marie-Christine Jolys
Associée

Anik Chaumartin
Associée